

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 10⁰⁵ décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

N° de délibération : 03

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Présentation du programme de travaux de l'Anse Val de l'Orge sous conventionnement
avec l'Agence des 50 Pas géométriques

Monsieur le Maire expose :

Le projet d'aménagement du site de Val de l'Orge, situé sur la zone des 50 pas géométriques, s'inscrit dans l'ambition de créer un lieu propice à la fois à une meilleure qualité de vie des habitants de la zone, ainsi qu'à l'accueil qualitatif des usagers habituels et des visiteurs.

Cette valorisation pourra entraîner, avec le concours des acteurs locaux, une dynamisation des activités économiques, qu'elles soient issues du monde associatif, productif ou commercial.

La présence de gîtes dans le secteur témoigne notamment du potentiel des lieux en matière de tourisme, ainsi que de sa possible intégration dans une dynamique touristique au profit direct des habitants. Il convient également de noter le projet porté par la Ville et le Conservatoire du littoral d'une liaison piétonne reliant Val de l'Orge aux autres sites balnéaires de la commune à savoir Rocroy, Simaho dans le bourg ou encore la plage de l'Etang, plus au Nord.

Ainsi, le projet décline des orientations d'aménagement tournées vers :

- La structuration et la sécurisation de l'accueil en général ;

- Le loisir balnéaire et de plein-air, avec une attention particulière pour les familles et, plus largement, le monde associatif qui pourra animer la vie, le tissu social des lieux ;
- La qualité de vie au quotidien ;
- La vitalité du port de pêche, pour plus de fonctionnalité et de sécurité des embarcations et le confort des plaisanciers et pêcheurs ;
- La prise en compte effective de la sensibilité environnementale des lieux ainsi que des aléas naturels.

L'ensemble de ces facteurs a vocation à contribuer à une évolution innovante visible du site de Val de l'Orge, tout en s'inscrivant dans son identité profonde.

Bilan

Le conseil départemental conduit actuellement une étude afin de créer formellement le port de pêche de Val de l'Orge. A l'issue de cette étude, le périmètre de l'espace portuaire pourra être défini.

Parallèlement, il conviendra de réaliser l'aménagement de l'espace correspondant à l'arrière-port. Cet aménagement partenarial portera sur des parcelles relevant de la compétence de l'Agence ainsi que de l'Office National de Forêts. Il pourra faire l'objet d'un accompagnement de l'Agence des 50 pas géométriques.

Dans ce cadre, il est notamment prévu :

- Aménagement de la voirie d'accès ;
- Reprise des réseaux d'eau potable ;
- Installation de bâti et mobilier urbain ;
- Module de stockage pour les pêcheurs ;
- Construction de carbets améliorés ;

Le budget prévisionnel a été estimé à un montant global de **3,3 M€ HT**.

Cette opération pourra faire l'objet de financements européens (FEDER), des collectivités, de l'Agence, de l'ONF.

Perspectives

Afin de permettre la poursuite des échanges, la planification de cette opération et la validation des partenariats et des financements, il importe au préalable d'approuver le plan d'aménagement du secteur de Val de l'Orge.

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le programme de travaux de l'Anse de Val de l'Orge.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires pour une participation financière.

Article 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec l'Agence des 50 pas géométriques tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à l'Agence des 50 pas géométriques.

Pour expédition conforme

Le Maire

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 20 DEC. 2024



Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr